CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025 A 20 h 00

L'an deux mille vingt-cinq et le 27 mars à 20 h 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LAURET, à la salle d'honneur de la mairie de Montolieu.

Etaient présents :
Cécile AGASSE, Aurélie BARBERO, Magalie BOST- BERGÉ, Antoine CASAS-HARILLO, Laure ESCARÉ, Jeanne ETORÉ-LORTHOLARY, Jamel GHARBI, Bernard LAURET, Éric OLIVIER, Jean-Luc OLIVIER, Jacques SAFONT, Céline SALA.

Etaient absents :
Valérie MONRAISIN, procuration à Laure ESCARÉ
Vincent PICQUE

La séance est ouverte à 20 h 05

Secrétariat de séance

Laure ESCARÉ propose d'assurer le secrétariat de la séance.
La proposition est retenue par 12 voix pour et une abstention.

Ordre du jour
- Approbation du procès-Verbal du conseil du 6 mars 2025 ;
- Compte Financier Unique (CFU) du budget général, et des budgets annexes et affectation des résultats
- Etats des taxes
- Renouvellement des tarifs piscine et diverses locations
- Mise en place de prestations de service
- Demandes de subventions
- Présentation du Collectif budgétaire initial 2025, budget général et budgets annexes
- Droits de préemption
- Motion relative à la réforme du CAS FACE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 6 MARS 2025

Le procès-verbal a été communiqué avec la convocation au présent conseil.

Le conseil approuve le Procès-Verbal du conseil du 6 mars 2025 par 11 voix pour, une abstention et une contre.

COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES AFFECTATION DES RÉSULTATS

Présentation des CFU 2024 de la commune, du Groupe Médical, du CCAS et du Lotissement.
Les documents, déjà présentés lors de la commission des finances sont remis en séance

POUR LA COMMUNE

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 092 493, 18 €

Chap	Libellé	BP 2024	CFU 2024 *
013	Atténuation de charges	30 000.00 €	38 775.88 €
016	APA	0.00 €	0.00 €
017	RSA / Régularisation de RMI	0.00 €	0.00 €
70	Produits services, domaine et ventes div	50 100.00 €	68 688.45 €
73	Impôts et taxes	209 000.00 €	168 149.50 €
731	Fiscalité locale	499 916.00 €	498 466.36 €
74	Dotations et participations	153 553.00 €	161 853.08 €
75	Autres produits de gestion courante	118 961.00 €	130 383.91 €
Total des recettes de gestion des services		1 061 530.00 €	1 066 317.18 €
76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €
77	Produits spécifiques	0.00 €	26 176.00 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0.00 €	0.00 €
Total des recettes financières		0.00 €	26 176.00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 061 530.00 €	1 092 493.18 €
042	Opération ordre transfert entre sections	0.00 €	0.00 €
043	Opération ordre intérieur de la section	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0.00 €	0.00 €
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		1 061 530.00 €	1 092 493.18 €
R 002 Excédent de fonctionnement reporté		43 554.47 €	
Total des recettes de fonctionnement cumulées		1 105 084.47 €	

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 031 858,02 €.

Chap	Libellé	BP 2024	CFU 2024 *
011	Charges à caractère général	340 365.00 €	332 482.01 €
012	Charges de personnels, frais assimilés	541 500.00 €	518 188.72 €
014	Atténuations de produits	2 900.00 €	0.00 €
016	APA	0.00 €	0.00 €
017	RSA / Régularisations de RMI	0.00 €	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	138 404.79 €	134 001.57 €
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses de gestion des services		1 023 169.79 €	984 672.30 €
66	Charges financières	31 000.00 €	23 199.72 €
67	Charges spécifiques	514.00 €	0.00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations	4 000.00 €	3 986.00 €
Total des dépenses financières		35 514.00 €	27 185.72 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 058 683.79 €	1 011 858.02 €
023	Virement à la section d'investissement	46 400.68 €	0.00 €
042	Opération ordre transfert entre sections	0.00 €	20 000.00 €
043	Opérations ordre intérieur de la section	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		46 400.68 €	20 000.00 €
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		1 105 084.47 €	1 031 858.02 €
D 002 Déficit de fonctionnement reporté		0.00 €	
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		1 105 084.47 €	

L'excédent de fonctionnement est de 60 635,16 €, auquel il faut ajouter l'excédent de fonctionnement reporté soit 43 554,47 €, pour un total de **104 189,63 €**

Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, elles se montent à 721 381,26 €.

Chap	Libellé	BP 2024	CFU 2024
018	RSA	0.00 €	0.00 €
13	Subventions d'investissement (hors 138)	808 731.59 €	232 672.33 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, ...)	313 732.73 €	283 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00 €	0.00 €
204	Subventions d'équipement versées	0.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'équipement		1 122 464.32 €	515 672.33 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	176 580.11 €	181 425.61 €
138	Autres subventions invest. non transf.	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	51 480.00 €	0.00 €
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	0.00 €	0.00 €
26	Participations et créances rattachées	0.00 €	0.00 €
27	Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000.00 €	0.00 €
Total des recettes financières		278 060.11 €	181 425.61 €
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €
Total des recettes réelles d'investissement		1 400 524.43 €	697 097.94 €
021	Virement de la section de fonctionnement	46 400.68 €	0.00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	0.00 €	20 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	4 283.32 €	4 283.32 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		50 684.00 €	24 283.32 €
Total des recettes d'investissement de l'exercice		1 451 208.43 €	721 381.26 €
R 001 Solde d'exécution positif reporté		0.00 €	
Total des recettes d'investissement cumulées		1 451 208.43 €	

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissements s'établissent à 800 415,97 €

Chap	Libellé	BP 2024	CFU 2024
018	RSA	0.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42 348.00 €	15 894.00 €
204	Subventions d'équipement versées	7 500.00 €	7 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 167 246.00 €	693 592.05 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0.00 €	0.00 €
Total des opérations d'équipement		0.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'équipement		1 217 094.00 €	716 986.05 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non-budg)	79 200.00 €	79 146.60 €
18	Compte de liaison : affectattion (BA,régie)	0.00 €	0.00 €
26	Participations et créances rattachées	0.00 €	0.00 €
27	Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses financières		79 200.00 €	79 146.60 €
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		1 296 294.00 €	796 132.65 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	0.00 €	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	4 283.32 €	4 283.32 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 283.32 €	4 283.32 €
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		1 300 577.32 €	800 415.97 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté		150 631.11 €	
Total des dépenses d'investissement cumulées		1 451 208.43 €	

Le déficit d'investissement s'établit à 79 034,71 € auquel il faut ajouter le déficit antérieur de 150 631,11 € soit un déficit cumulé de 229 665,82 €. En tenant compte des restes à réaliser en recettes pour 119 199,98 €, le besoin de financement de la section d'investissement se monte à :

110 465,84 €

Le résultat net est un déficit de 6 276,21 €

POUR LE CCAS

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	0,00	0,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	3 522,01	3 522,01
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	100,00	100,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	-100,00	-100,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	3 522,01	3 522,01
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	3 422,01	3 422,01
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	3 422,01	3 422,01

Il n'y a pas d'investissement pour le CCAS. On constate un excédent de fonctionnement pour :

3 422.01 €

POUR LE GROUPE MEDICAL

Groupe Médical (M57) - Groupe Médical - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	19 827,59	12 873,14	32 700,73
	Recettes réalisées (1)	B	9 725,25	10 857,04	20 582,29
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	10 102,34	12 874,34	22 976,68
	Dépenses réalisées (1)	E	10 102,34	2 771,62	12 873,96
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-377,09	8 085,42	7 708,33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-9 725,25	1,20	-9 724,05
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-10 102,34	8 086,62	-2 015,72
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-10 102,34	8 086,62	-2 015,72

L'excédent de fonctionnement s'établit à 8 086,62 €
Le déficit d'investissement est de 10 102,34 €

Le résultat net est un déficit de **2 015,72 €** qui s'explique par l'absence de contribution 2024 de la mairie de Pezens.
Ce déficit sera reporté dans les dépenses de fonctionnement 2025.

POUR LE LOTISSEMENT

Lotissement Valsiguier (M57) - Lotissement Valsiguier - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	512 703,82	363 784,00	876 487,82
	Recettes réalisées (1)	B	328 535,99	341 406,99	669 942,98
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	346 217,41	513 023,82	859 241,23
	Dépenses réalisées (1)	E	341 249,72	328 694,39	669 944,11
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-12 713,73	12 712,60	-1,13
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-166 486,41	149 239,82	-17 246,59
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-179 200,14	161 952,42	-17 247,72
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-179 200,14	161 952,42	-17 247,72

L'excédent de fonctionnement est de 161 952,42 €
Le déficit d'investissement est de 179 200,14 €
Le résultat cumulé s'établit à - 17 247,72 € et correspond au terrain non vendu.
Après la présentation, Monsieur le Maire est invité à quitter la salle.

Les conseillers procèdent au vote des CFU 2024 :

- Le CFU de la commune est validé par 11 voix pour et une abstention
- CFU CCAS est validé par 11 voix pour et une voix contre
- CFU groupe médical est validé à l'unanimité
- CFU Lotissement est validé par 11 voix pour et une abstention et l'affectation des résultats comme suit.

AFFECTION DES RESULTATS

Pour la commune

Rappel : résultat net déficitaire de ***6 276,21 €***
Le conseil statue sur le seul résultat de fonctionnement qui doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
	Résultat 2024	1 031 858,02	1 092 493,18	60 635,16
Section de fonctionnement	Résultats antérieurs		43 554,47	43 554,47
	Résultat à affecter	**1 031 858,02**	**1 136 047,65**	**104 189,63**
	Résultat 2024	800 415,97	721 381,26	-79 034,71
Section d'investissement	Résultats antérieurs	150 631,11		-150 631,11
	Solde global d'exécution	**951 047,08**	**721 381,26**	**-229 665,82**
Résultats cumulés 2024 (avant RAR)		**1 982 905,10**	**1 857 428,91**	**-125 476,19**
Restes à réaliser	Fonctionnement			**0,00**
au 31/12/2024	**Investissement**		**119 199,98**	**119 199,98**
Résultats cumulés 2024 (y compris RAR)		**1 982 905,10**	**1 976 628,89**	**-6 276,21**

- Le conseil vote l'affectation du résultat comme présentée par 12 voix pour et une abstention

Pour le CCAS
Rappel : résultat net de 3422,01 €
Il n'y a pas de section d'investissement pour le CCAS

	Affectation résultats
A - Résultat global de la section de fonctionnement à affecter	**3 422,01**
B - Solde d'exécution de la section d'investissement (inscription D ou R 001)	**0,00**
C - Solde des restes à réaliser en section d'investissement	0,00
D - Besoin de financement de la section d'investissement (B + C)	0,00
E - Couverture du besoin de financement 2024 (compte 1068)	**0,00**
Excédent de fonctionnement reporté (inscription R002) = A - E	**3 422,01**

-
- Le conseil vote l'affectation du résultat comme présentée par 12 voix pour et un contre

Pour le groupe médical

Rappel : Résultat net de -2 015,72 €

Le conseil statue sur le seul résultat de fonctionnement qui doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

	Affectation résultats
A - Résultat global de la section de fonctionnement à affecter	**8 086,62**
B - Solde d'exécution de la section d'investissement (inscription D ou R 001)	**-10 102,34**
C - Solde des restes à réaliser en section d'investissement	0,00
D - Besoin de financement de la section d'investissement (B + C)	-10 102,34
E - Couverture du besoin de financement 2024 (compte 1068)	**10 102,34**
Excédent de fonctionnement reporté (inscription R002) = A - E	**-2 015,72**

Le conseil vote l'affectation du résultat comme présentée à l'unanimité

Pour le lotissement

Résultat net de - 17 247,72 € qui correspond au terrain non vendu
L'excédent de fonctionnement ne peut être affecté au déficit d'investissement sur l'opération du lotissement

	Affectation résultats	
A - Résultat global de la section de fonctionnement à affecter	**161 952,42**	
B - Solde d'exécution de la section d'investissement (inscription D ou R 001)	**-179 200,14**	
C - Solde des restes à réaliser en section d'investissement	0,00	
D - Besoin de financement de la section d'investissement (B + C)		
E - Couverture du besoin de financement 2024 (compte 1068)	**0,00**	***(1068 non autorisé Lotissement)***
Excédent de fonctionnement reporté (inscription R002) = A - E	**161 952,42**	

- Le conseil vote l'affectation du résultat comme présentée par 12 voix pour et une abstention

Monsieur le Maire est invité à revenir dans la salle du Conseil

ETAT DES TAXES POUR 2025

L'état des taxes pour 2025 est présenté au conseil, par Bernard LAURET.

Il propose de retenir les taux tels que proposés soit
-45,53% pour la taxe foncière bâtie
-67,38 %pour la taxe foncière sur le non bâti.
-22.19 %pour la taxe d'habitation
Le conseil vote à l'unanimité l'état des taxes tel que présenté

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 253 MONTOLIEU
ARRONDISSEMENT : 11 CARCASSONNE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC CARCASSONNE

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	864 999	45,53	144,79	885 300	403 077	45.53	403 077
Taxe foncière non bâties (TFNB)	33 819	67,38	237,35	33 800	22 774	67.38	22 774
Taxe d'habitation (TH)	221 192	22,19	57,33	218 900	48 574	22.19	48 574
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	474 425		474 425

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)	474 425 =		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	(73132) 45 230			(74833) 4 592	0	0	-37 909	11 913

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
474 425		11 913		486 338

À CARCASSONNE
Le 14 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
DAVID PESSAROSSI

Le
Pour la Préfecture,

Le
Pour la Commune,

- 45 230 - 4 592 = 436 516 (73111)

RENOUVELLEMENT DES TARIFS PISCINE ET DIVERSES LOCATION

Tarifs piscine 2025 (hors camping)

Propositions pour la saison 2025 (reconduction des tarifs à l'identique)
Entrée adultes 3,5 €
Entrée enfants 1€
Abt adultes 30 €
Abt enfants 9 €
Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans

Le conseil vote à l'unanimité la reconduction des tarifs

Forfait mensuel permettant la fréquentation gratuite de la piscine par les clients du camping
Le conseil vote à l'unanimité la reconduction du forfait à 700 €

Pour le tarif groupe
(ALSH, centres de vacances ou colonies),

Proposition : augmenter la tarification à 1.5 €

Après échange, le conseil vote pour une tarification à 1,5 € par 10 voix pour, et deux abstentions

Tarif location foyer 2025

Après échange, le conseil vote par 12 voix pour et une contre les tarifs de location comme suit

Tarif location foyer	Caution	Tarifs locations
Habitant de la commune	1000,00 €	100,00€ (week-end et férié)
Personnes extérieures à la commune	1000,00€	350,00€ (week-end et férié)

Tarif location matériel 2025

Le conseil vote à l'unanimité la reconduction des tarifs comme suit

Location matériel	Conditions	Tarifs location
Mini pelle avec chauffeur	Min .1 h/ Max 4 h	55,00 €/H
Location camion sans chauffeur	Livraison 17h-enlèvement matin	55,00 €

MISE EN PLACE DE CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE

Lors d'un précédent conseil, des solutions ont été recherchées pour permettre à la commune d'intervenir, à la demande de particuliers, soit dans le cadre d'opérations de nettoyage sur des murs privés donnant sur la voie publique, soit dans des cas d'urgence (arbre menaçant la sécurité des personnes sur la voie publique) contre rémunération.
Après vérification de la légalité d'une telle prestation, il convient que le conseil statue sur la tarification de cette dernière.
Le plus logique est de facturer :

- Le coût horaire du ou des employés ayant été affectés à la tâche, en fonction du nombre d'heures passées
- Un forfait de 55 euros pour le matériel utilisé s'il appartient à la commune, ou le coût réel de la location si le matériel doit être loué à l'extérieur
- Le coût des produits éventuellement utilisés

Les particuliers devront signer une convention, dégageant la mairie de toute responsabilité notamment en cas de mauvais état préalable du bâtiment, pouvant entraîner une dégradation complémentaire. Un constat pourrait être fait en amont (avec photo), signé par les deux parties.

Il est proposé de porter le coût horaire à l'équivalent de l'employé le plus ancien, soit 25 €

Le conseil vote à l'unanimité les modalités de constitution du coût de la prestation de service avec un coût horaire de 25 €.

DEMANDES DE SUBVENTION 2025

Le tableau des demandes de subvention est transmis en séance.

Les subventions qui suivent sont votés à l'unanimité, à l'exception :

- de la demande de l'association Adèle , M ; le Maire propose l'attribution de 600,00€: 9 voix pour, 4 contre. Les personnes ayant votées contre souhaitaient augmenter cette dernière.

	2023	2024	DEMANDE 2025	décision
BUDOBI	300	300	300	300
VALORISATION PATRIMOINE	500	500	500	500
APE	600	800	1100	1100
AMPELOFOLIES	250	250	250	250
MVDL	10500	10500	10500	10700
ANCIENS COMBATTANTS	200	200	200	200
AFDAIM	30	30	30	30
CHASSE DES VALLES DE L ALZEAU A LA VERNASSONNE	300	300	300	300
CLUB DES RETRAITES	600	600	600	600
COOPERATIVE SCOLAIRE	1200	1500	1500	1500
LA TRUITE DE LA DURE	600	600	600	600
LIGUE CONTRE LE CANCER	50	50	50	50
PIERRES SECHES MONTOLIVAINES	900	900	900	900
PREVENTION ROUTIERE	100	150	150	150
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	300	300	300	300
PETANQUE CLUB DU CABARDES	450	450	450	450
OMSM	3000	3000	3000	3000
ACCA MONTOLIEU	700	700	700	700
ADELE	500	600	1000	600
COMITE DES FETES	5000	5000	5000	5000
CHAMBRE DES METIERS	176	75	75	75
ADEPAPAE	50	50	50	50
ANCIENS D ALGERIE	120	120	120	120
AMIS DE LA COLLINE SAINT ROCH	800	800	800	800
POMPIERS D ALZONNE	300	300	300	300
PATRIMOINE VALLEES DU CABARDES		100	100	100
AVEC	300	300	300	300
AUDE AUX ARTS	2000	2000	2000	2000
TENNIS DE TABLE			300	0
telethon			pas de montant	0
REVE DU MARTINET			pas de montant	0
SECOURS CATHOLIQUE			pas de montant	0
SOUVENIR Français			pas de montant	0
ASSO. FORESTIERE DE L'AUDE			30	0
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE BRAM			22,50	0
AMICALE MONTOLIVAINE ST-ROCH			pas de montant	0
GFC (ecole de foot)			pas de montant	300
Non affecté	104			0
	29930	30475	31505	31275

COLLECTIF BUDGETAIRE INITIAL 2025

Présentation des grandes lignes du budget de la commune.
Les documents sont remis en séance aux conseillers.
Avant toute explication sur les montants par chapitre, il est fait un point sur l'état financier de la commune au regard de son endettement.

La section de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 Charges à caractère général	**332 412,66 €**	**013** Atténuations de charges	**30 000,00 €**
012 Charges de personnel et frais assimilés	**539 450,00 €**	**70** Produits de service, du domaine et vente divers	**71 989,00 €**
014 Atténuations de produits	**0,00 €**	**73** Impôts et taxes	**682 999,50 €**
65 Autres charges de gestion courante	**127 183,90 €**	**74** Dotations et participations	**157 626,00 €**
66 Charges financières	**28 486,63 €**	**75** Autres produits de gestion courante	**119 760,00 €**
67 Charges exceptionnelles	**0,00 €**	**77** Produits exceptionnels	**33 850,00 €**
Dépenses Réelles Prévues 2025	**1 027 533,19 €**	Recettes Réelles Prévues 2025	**1 096 224,50 €**
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	**1 500,00 €**	**042** Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0,00 €**
68 Dotations aux provisions semi-budgétaires	**7 370,00 €**	**002** Excédent antérieur reporté de fonctionnement	**0,00 €**
023 Virement à la section d'investissement	**53 545,10 €**		
002 Déficit antérieur reporté fonctionnement	**6 276,21 €**		
Total opération d'ordre	**68 691,31 €**	Total opération d'ordre	**0,00 €**
Total des dépenses 2025	**1 096 224,50 €**	Total des recettes 2025	**1 096 224,50 €**

La section d'investissement

Dépenses d' Investissement		Recettes d' Investissement	
020 Immobilisations incorporelles	**15 618,00 €**	**10** Dotations, fonds divers et réserves	**223 901,63 €**
16 Emprunts et dettes assimilées	**82 025,75 €**	**16** Emprunts et dettes assimilées	**116 276,06 €**
204 Subvention d'équipement versées	**21 754,00 €**	**13** Subventions d'investissement	**567 232,95 €**
21 Immobilisations corporelles	**613 392,17 €**		
Dépenses Réelles Prévues 2025	**732 789,92 €**	Recettes Réelles Prévues 2025	**907 410,64 €**
001 Solde d'éxecution d'investissement reporté	**229 665,82 €**	**001** Excédent antérieur reporté d'investissement	**0,00 €**
040 Opérations d'ordres de transfert entre section	**0,00 €**	**040** Opérations d'ordres de transfert entre section	**1 500,00 €**
		041 Opérations patrimoniales	**0,00 €**
		024 Produits de cession d'immobilisations (recettes)	**0,00 €**
		021 Virement de la section de fonctionnement	**53 545,10 €**
Total opération d'ordre	**229 665,82 €**	Total opération d'ordre	**55 045,10 €**
Total des dépenses 2025	**962 455,74 €**	Total des recettes 2025	**962 455,74 €**

Le projet de budget s'établit donc à :

- 1 096 225,50 euros pour la section de fonctionnement (contre 1 159 916,55 en 2024)
- 962 455,74 euros pour la section d'investissement (contre 1 450 869,11 en 2024)

Jeanne ETORÉ- LORTHOLARY quitte la séance à 22 h 15, et donne sa procuration à Jean Luc OLIVIER.

DROIT DE PREEMPTION

Désignation du bien vendu :
Réf. Cadastrale :

Section	N°	Lieu-dit	Superficie totale
AB	281	2 rue Bastié	45m2

Usage : **Habitation**
Prix de vente : **85000 euros**
Vendeur(s) : **DIEPPOIS Martine**

Le conseil s'oppose à l'exercice du droit de préemption à l'unanimité

Désignation du bien vendu :
Réf. Cadastrale :

Section	N°	Lieu-dit	Superficie totale
AB	298	22 rue du 8 mai 1945	00ha00a52ca
AB	299	22 rue du 8 mai 1945	00ha00a20ca

Usage : **Habitation**
Prix de vente : **155 000 euros**
Vendeur(s) : **YAGER Jérôme**

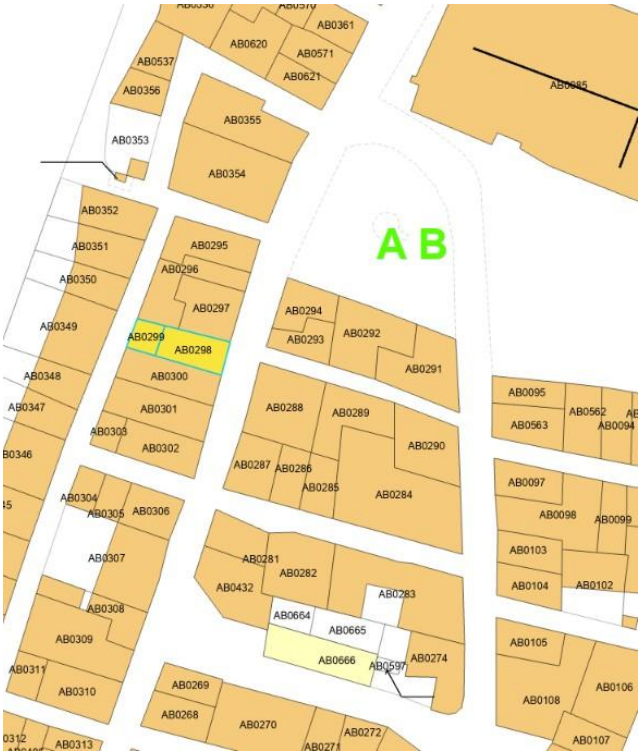

Le conseil s'oppose à l'exercice du droit de préemption à l'unanimité

MOTION

Monsieur le Maire indique que la loi de finances pour 2025 a introduit, dans ses articles 20 et 129, la réforme du financement des aides à l'électrification rurale qui prévalait avec la gestion du compte d'affectation spéciale (CAS) Facé.
L'enveloppe du CAS Facé est alimentée par un prélèvement annuel, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution, sur les recettes du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE).
Ce système de financement, dont l'origine remonte à 1936, permettait le financement de l'entretien et de la modernisation des réseaux au moyen d'une ressource d'emploi provenant de l'utilisation des réseaux, et assurait une péréquation entre les zones urbaines et rurales. Dans le département de l'Aude, le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité en charge notamment de réaliser les investissements sur le réseau d'électricité au sein des zones d'électrification rurale au sens du classement du FACE.
Ce changement suscite des craintes de plusieurs ordres, mais le SYADEN s'émeut surtout de ne pouvoir disposer à terme d'autant de moyen que ceux dont il a disposé jusqu'à présent, d'où la motion qui a été transmise aux conseillers avec la convocation à la séance présente.

Le conseil vote à l'unanimité pour

- adopter la motion portée conjointement par le SYADEN et l'Entente des syndicats d'énergie en région Territoire d'Energie d'Occitanie (TEO),
- autoriser le Maire à porter cette motion auprès des instances de l'Etat et en particulier solliciter le Préfet du département de l'Aude sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45